



African  
Union



## 14e SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

### CONSEIL DES MINISTRES AFRICAINS CHARGÉS DE L'EAU (AMCOW)

29 septembre 2025, Dakar, République du Sénégal

#### Communiqué sur l'adoption de la Vision et de la Politique africaines de l'eau 2063 et lancement de sa mise en œuvre

#### I. PRÉAMBULE

Nous, ministres et commissaire de l'Union africaine chargés de l'eau, de l'environnement, de l'assainissement et des questions connexes en Afrique, réunis à la 14<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil d'administration du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) le 29 septembre 2025 à Dakar, République du Sénégal ;

1. **Guidés** par les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : « *L'Afrique que nous voulons* » et la nécessité impérative d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) ;
2. **Rappelant** nos engagements, pris dans le cadre de la Déclaration de Charm el-Cheikh de 2008<sup>1</sup>, la Déclaration de N'gor de 2015<sup>2</sup>, la Feuille de route de Dar es Salaam de 2016<sup>3</sup>, la Déclaration de Swakopmund de 2023<sup>4</sup> et le Communiqué de la 9<sup>e</sup> Semaine africaine de l'eau<sup>5</sup> ;
3. **Rappelant en outre** les décisions historiques de l'Union africaine :
  - 3.1. Assembly/AU/Dec.912(XXXVIII) adoptant « *Garantir la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063* » comme thème de l'UA pour 2026 ; et
  - 3.2. Assembly/AU/Dec.931(XXXVIII) approuvant la tenue de la Troisième Conférence africaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine de l'eau (PANAFCON-3) ;

<sup>1</sup> Juillet 2008 : Déclaration de l'Assemblée sur les engagements de Charm el-Cheikh visant à accélérer la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement en Afrique (Assembly/AU/Decl.1 (XI))

<sup>2</sup> Mai 2015 : Déclaration de Ngor sur l'assainissement et l'hygiène adoptée par les ministres africains chargés de l'assainissement et de l'hygiène lors de la 4<sup>e</sup> Conférence africaine sur l'assainissement (AfricaSan 4)

<sup>3</sup> Feuille de route de Dar es Salaam de 2016 pour la réalisation des engagements de Ngor sur la sécurité de l'eau et l'assainissement en Afrique

<sup>4</sup> Novembre 2022 : 3<sup>e</sup> Déclaration de Swakopmund sur « l'accélération des actions en faveur de la fourniture de services d'assainissement et d'hygiène inclusifs, durables et résilients en Afrique ».

<sup>5</sup> 9<sup>e</sup> Communiqué de la Semaine africaine de l'eau sur la place centrale de l'eau et de l'assainissement dans la réalisation de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. [Octobre 2024]

4. **Reconnaisant** que l'eau est la ressource la plus stratégique de l'Afrique, fondamentale pour la prospérité économique, la coopération et l'intégration, la résilience climatique, la durabilité environnementale et la dignité humaine ;
5. **Reconnaisant** les contributions inestimables de tous les États membres, des Communautés économiques régionales (CER), des Organisations de bassins fluviaux/lacustres (OBFL), de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Banque africaine de développement (BAD), des agences des Nations unies, des partenaires de développement, des experts techniques, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé, tout au long du vaste processus de consultation ;
6. **Apprécient** les conclusions des réunions du Comité consultatif technique (CCT) tenues les 27 et 28 septembre 2025 ;

**Publions le présent Communiqué sur les conclusions de notre 14<sup>e</sup> Assemblée générale :**

## **II. ADOPTION DE LA VISION ET DE LA POLITIQUE AFRICAINES DE L'EAU 2063**

7. **ADOPTONS** la Vision et la politique africaines de l'eau 2063 (V&PAE63) intitulée « ***Une Afrique résiliente et en sécurité hydrique, avec un assainissement sûr pour tous*** » comme cadre stratégique et transformateur du continent en vue de :
  - 7.1. parvenir à une sécurité de l'eau inclusive et résiliente au changement climatique ; et
  - 7.2. guider les actions visant à la réalisation de l'Agenda 2063.
8. **SALUONS** le processus inclusif, participatif et mené par les États membres qui a abouti à ce cadre global. Nous exprimons notre profonde gratitude à :
  - 8.1. la République de Zambie pour avoir accueilli avec succès la troisième Conférence africaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine de l'eau (PANAFCON-3) à Lusaka, qui a abouti à un consensus sur les énoncés de vision et les objectifs politiques constituant la Vision et la Politique africaines de l'eau à l'horizon 2063 ; et
  - 8.2. la République arabe d'Égypte pour avoir accueilli la 9<sup>e</sup> Semaine africaine de l'eau qui a servi de plateforme permettant une analyse de la situation concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Vision et de la Politique africaines de l'eau 2025.

## **III. DÉCISIONS RELATIVES AUX OUTILS FACILITATEURS ET À LA DURABILITÉ INSTITUTIONNELLE**

9. **APPROUVONS** les principaux instruments suivants afin de lancer des actions immédiates en vue de la réalisation de la V&PAE63 :
  - 9.1. le Plan stratégique opérationnel (PSO) 2026-2030 de l'AMCOW afin de positionner l'AMCOW comme institution proactive et influente ;

9.2. le Business Plan 2026-2030 de l'AMCOW qui ambitionne de garantir la viabilité financière et l'impact continental ;

9.3. le Programme de travail et le budget triennaux de l'AMCOW pour 2026-2028 ; et

9.4. le Programme stratégique sur les eaux souterraines pour la sécurité et la résilience hydriques en Afrique (SPGWR) 2026-2033.

**10. APPROUVONS** l'augmentation des contributions annuelles statutaires des États membres de 10 000 à 25 000 dollars américains, à compter de l'exercice financier 2026, afin de renforcer la viabilité financière et l'appropriation continentale de l'AMCOW. Nous **exhortons vivement** tous les États membres à régler leurs arriérés et à s'engager à effectuer leurs futurs paiements à terme échu.

**11. CHARGEONS** le Secrétariat d'accélérer les plans visant à établir un siège permanent et à rendre pleinement opérationnel le Cadre de coordination des partenaires de développement (CCPD) en tant que principal mécanisme de mobilisation et d'alignement des ressources.

#### **IV. DÉCISIONS RELATIVES AUX OUTILS FACILITATEURS ET À LA DURABILITÉ INSTITUTIONNELLE**

12. En matière de mobilisation continentale et de leadership mondial, par la présente, nous :

12.1. **Lançons un appel** au Président de l'AMCOW, avec l'appui des Vice-Présidents, afin qu'il exerce son leadership pour finaliser le document de Vision et de Politique, et **chargeons ensuite** le Secrétariat de l'AMCOW, en collaboration avec le Département de l'Agriculture, du Développement rural, de l'Économie bleue et de l'Environnement durable (UA-DARBE), de le soumettre, une fois adopté, aux organes politiques compétents de l'Union africaine pour examen et approbation lors de la 39<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2026.

12.2. **Invitons** Son Excellence M. Moses Vilakati, Commissaire de l'AUC-DARBE, à faciliter la soumission du document par l'intermédiaire du Comité technique spécialisé sur l'Agriculture, le Développement rural, l'Économie bleue, l'Eau et l'Environnement (STC-ARBWE).

12.3. **Lançons un appel** à Son Excellence M. Bassirou Diomaye Faye, Président de la République du Sénégal, et à Son Excellence M. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie, afin qu'ils prennent l'initiative de présenter et de solliciter l'approbation de la V&PAE2063 lors de ladite session de l'Assemblée de l'Union africaine, conformément aux Décisions Assembly/AU/Dec.912(XXXVIII)<sup>6</sup> et Assembly/AU/Dec.931(XXXVIII)<sup>7</sup>.

12.4. **PRIONS** l'Assemblée de l'UA **d'APPROUVER** la V&PAE63 en tant que **position commune de l'Afrique et contribution** à la Conférence des Nations unies sur l'eau de

<sup>6</sup> *Décision de l'Assemblée sur le thème de l'Union africaine pour l'année 2026 « Garantir la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 ». [Assembly/AU/Dec.912(XXXVIII)]*

<sup>7</sup> *Décision de l'Assemblée sur l'organisation de la troisième Conférence africaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine de l'eau (PANAFCON-3) du 27 au 29 mai 2025 à Lusaka, en Zambie. Assembly/AU/Dec.931(XXXVIII)]*

2026 afin d'accélérer l'action mondiale en faveur de l'ODD 6 et de placer les priorités de l'Afrique en matière d'eau au centre de l'agenda international.

12.5. **EXHORTONS** tous les États membres de l'UA à mobiliser leur soutien en faveur de l'approbation de la V&PAE63 par l'Assemblée de l'UA et à commencer dans les plus brefs délais son adaptation et sa mise en œuvre aux niveaux national et régional.

12.6. **NOUS ENGAGEONS** à convoquer une conférence internationale sur le financement de la Vision et de la politique africaines de l'eau 2063, et **DEMANDONS** au Président de la Banque africaine de développement de faciliter l'organisation de cette conférence en marge des réunions annuelles de la Banque en 2026.

12.7. **CHARGEONS EN OUTRE** le Secrétariat de l'AMCOW, en collaboration avec la CUA, la BAD, la CEA et ses partenaires, d'élaborer le premier plan de mise en œuvre de la V&PAE63 pour la période 2026-2033, qui sera lancé en 2026 ;

## V. REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

13. **NOUS EXPRIMONS** notre profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République du Sénégal, sous le leadership de Son Excellence le Président Bassirou Diomaye Faye, pour leur chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation de cette 14<sup>e</sup> Assemblée générale de l'AMCOW.

### 14. NOUS SALUONS:

1. le leadership du Président de l'AMCOW, S.E. Cheikh Tidiane Dièye, et du Commissaire de la CUA-DARBE, S.E. Moses Vilakati ; et
2. le rôle central joué par les Vice-Présidents de l'AMCOW – l'honorable député Jumaa Aweso, S.E. Nizar Baraka, l'honorable député Anxious J Masuka, S.E. José Juan Ndong Tom Mekina et le professeur Joseph T Utsev – dans la conduite des consultations qui ont façonné la V&PAE63.

15. La Vision et la Politique africaines de l'eau à l'horizon 2063 constituent notre boussole collective et notre engagement solennel envers les générations futures. Nous quittons Dakar avec un sentiment renouvelé d'urgence et de détermination, prêts à défendre cette Vision à travers le continent et sur la scène internationale.

**Fait le 29 septembre 2025, à Dakar, République du Sénégal**